

Le budget de l'aide publique au développement (APD) pour 1992-1993 (le dernier exercice pour lequel des données sont disponibles) se chiffrait à 2,7 milliards de dollars, soit 0,44 p. 100 du produit national brut (PNB). Ainsi, le Canada maintient son engagement, pris à la CNUED, de fixer ce budget à 0,7 p. 100 de son APD/PNB, bien qu'il reconnaisse que l'atteinte de cet objectif soit liée à la santé à long terme de son économie.

Modification du processus décisionnel

L'adoption de principes de développement durable n'est pas chose simple. Il faut un changement véritable des attitudes et des attentes ainsi qu'une unanimité sur l'interrelation entre les activités. Il s'agit d'un processus peu expéditif qui exige la modification des critères décisionnels utilisés dans tous les secteurs de la société et la disponibilité d'une information plus abondante et plus générale, dans des formats utilisables. Or, des preuves manifestes indiquent que ce changement est en cours au Canada.

Le gouvernement fédéral nommera un commissaire à l'environnement et au développement durable. Celui-ci exigera des ministères et organismes fédéraux qu'ils présentent des plans de développement durable. Le cadre fédéral en matière de développement durable que l'on attend servira de guide pour les stratégies ministérielles. Le commissaire jouera un rôle de surveillant et fera état au Parlement des résultats atteints par l'État au chapitre de l'intégration de principes de développement durable au processus décisionnel. Qui plus est, pour réduire l'incidence de ses activités sur l'environnement, l'État fédéral adopte actuellement des mesures qui rendront la conservation de l'énergie et de l'eau plus efficace, réduiront la production de déchets solides, amélioreront la gestion des véhicules du gouvernement et entraîneront l'achat de produits verts.

Les provinces et les territoires ont instauré des stratégies de développement durable ou sont en train de le faire. Dans la plupart des cas, elles sont le fruit de tables rondes provinciales sur l'environnement et l'économie. L'un des éléments communs de ces stratégies, c'est la reconnaissance du besoin d'améliorer l'aménagement du territoire et d'adopter une gestion plus intégrée de l'exploitation des ressources. Grâce à elles, on a également pu traiter en profondeur de priorités connexes, notamment l'augmentation du nombre et de la superficie des aires protégées. Finalement, ces stratégies nous permettent de progresser davantage vers la réalisation de notre engagement de protéger la diversité biologique d'une manière intégrée.

L'un des éléments importants de la mise au point de ces stratégies de développement durable réside dans le fait que le processus est axé sur la participation. On a incité groupes et collectivités à discuter et à s'entendre pour atteindre un consensus qui témoigne des besoins et des priorités de tous les membres de la société.

Le changement est également perceptible dans la teneur et le niveau des relations fédérales-provinciales. Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) réunit les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de faire des progrès à l'égard des questions environnementales. À l'heure actuelle, il procède à une redéfinition des relations de travail entre les ordres de gouvernement, qui éliminera les chevauchements et relèvera les écarts entre les modes de gestion de l'environnement utilisés au Canada.

Entre mai 1992 et août 1994, la Colombie-Britannique a établi 64 nouveaux parcs ou aires protégées. Citons le parc naturel Tatshenshini-Alsek, d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés, qui constitue le lien essentiel à l'établissement de l'aire protégée la plus étendue au monde (95 000 kilomètres carrés), qui comprend des parcs nationaux aux États-Unis et au Yukon. Maintenant considéré comme site du patrimoine mondial, le parc préserve l'habitat du grizzli et de l'ours bleu, population rare, et maintient la Tatshenshini parmi les trois principales rivières à saumon du nord de la côte du Pacifique.